

N^o 311

Jean Emmanuel

C^{ie} 21a

Van mil neuf cent dix-huit, le onze mil huit cent dix-huit, à douze heures, à Notre Dame de Lèsse, canton de Lissone (Aisne) acte de décès de Jean Emmanuel, soldat au 118^e bataillon de Chasseurs à pied, 8^e C^{ie}, incorporé le sous le 11^e mille deux cent cinquante-cinq, né le deux-vingt-huit cent quatre-vingt-dix-huit, à Ustou, canton d'Oest, département de l'Ariège, domicilié en dernier lieu à Ustou, canton d'Oest, département de l'Ariège, décédé à Notre Dame de Lèsse, canton de Lissone, Aisne, le onze du mois de novembre courant, à douze heures. " Mort pour la France " des suites de ses blessures de Guerre, titulaire de la Croix de Guerre, fils de Pierre et de Marie Duprat, domiciliés

à Ustou, canton d'Oest, département de l'Ariège. Conformément à l'article 77 du Code civil, nous nous sommes transportés auprès de la personne décédée et assurés de la réalité du décès. Dressé par Nous, Jean Brossard, Officier d'administration de 2^e classe, gestionnaire de l'ambulance, Officier de l'état civil, sur la déclaration de Gabriel de St-Jean, infirmier, 2^e section, et Louis Bouchon, infirmier, 2^e section, témoins, qui ont signé avec Nous, après lecture. Le 1^{er} témoin, signé: De St-Jean; Le 2^e témoin, signé: Bouchon. L'Officier de l'état civil, signé: Brossard. Pour expédition conforme, l'Officier de l'état civil, signé: Brossard. Mention additive - Le soldat Emmanuel était célibataire. Dans le neuf novembre mil neuf cent dix-neuf. Le Ministre de la Guerre, par délégation, le chef du bureau des archives administratives, signé: illisible. Le vingt-neuf novembre mil neuf cent dix-neuf, dix heures du matin, par Nous Pierre Jean Ferré, maire d'Ustou.

Le Maire,
P.